

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL PREIZERDAUL

Séance du 26 juillet 2024

Présents : Marc Gergen, Bourgmestre ; Marc Rehlinger, Fernand Muller, échevins.

Objet : Règlement de circulation d'urgence

Le collège échevinal,

Considérant qu'en date du samedi, 3 août 2024 aura lieu la festività « Beach Party » sur les 2 parkings du centre culturel « op der Fabrik » et « place centrale » à Platen ;

Considérant qu'à cette occasion, il faut fermer les 2 parkings et la rue op der Fabrik à Platen pour assurer la sécurité des personnes et permettre l'organisation de la fête;

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété par la suite ;

Vu le titre, article 3 du décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu l'article 29 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale ;

Vu le règlement communal de circulation actuellement en vigueur ;

Après délibération,

Arrête à l'unanimité

Le règlement de circulation de la commune Préizerdaul sera modifié comme suit :

- Interdiction de stationnement sur le parking « op der Fabrik » du vendredi 26 juillet 12h00 au mercredi 7 août 18h00 et le parking « place centrale » du mercredi 31 juillet 08h00 au dimanche 4 août 2024 inclus ;

- Interdiction de circuler dans la rue op der Fabrik à partir du samedi 3 août 12h00 au dimanche 4 août 2024 08h00.

Ainsi délibéré en séance, lieu et date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettborn, le 26 juillet 2024

Le Secrétaire communal,
(s) R. Gereke



Le Bourgmestre,
(s) M. Gergen